



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 29 avril 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 36 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 40 voix

Délibération n° BS-2024/15

Objet : Refonte du cartoguide balades et randonnées en Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
REY Freddy	CHAVAND Christelle
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOIX-NEVEU Arthur
	BOUZON Elodie
	EGO Catherine
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LAVAL Sylvain
	POZO Jean-Christophe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand
	ZUCCHERO Pascal

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	GUSMEROLI Stéphane à ESCARON Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	DUPRAZ Fabien à ZUCCHERO Pascal
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BAABAA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	MOLLIERE Denis
BONNARDON Pierre	

Votants (en voix) : 40
 Exprimés (en voix) : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Refonte du cartoguide balades et randonnées en Chartreuse

La randonnée pédestre a la réputation d'être la 1ère activité de pleine nature de Chartreuse, pratiquée une large partie de l'année, sur 1500 km, aussi bien par des touristes que par les excursionnistes vivant au pied du massif.

La promotion de l'offre s'organise autour de supports numériques et print : topoguides de la FFRP, topoguides PDF et « top 10 des randos de l'année » de Chartreuse tourisme, cartoguides des EPCI...

Le Parc est associé à ces supports de communication et édite la seule carte couvrant l'intégralité du massif : le cartoguide promenades et randonnée en Chartreuse, commercialisé principalement par Chartreuse tourisme et les offices de tourisme.

La dernière édition date de 2016. Entre l'évolution du réseau sur les dernières années et l'extension du périmètre du Parc en 2023, il est indispensable de rééditer cette carte en 2024.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération consiste en la refonte du cartoguide. L'édition est prévue pour mai-juin 2024.

Outre l'outil papier, la refonte du cartoguide permettra de disposer d'une base qualitative pour retravailler les panneaux de départ de randonnée en Chartreuse : le comité technique randonnée de Chartreuse piloté par le Parc a prévu d'engager une démarche de fond sur ce volet en 2024.

Méthodologie : groupe de travail coordonné par le Parc avec les offices et Chartreuse tourisme, les chargés de mission des EPCI et les services du Parc (biodiversité, agriculture, forêt, patrimoine, mobilité, ...).

Contenus : outre les itinéraires, le cartoguide intégrera des messages pédagogiques et de sensibilisation à la sécurité en montagne, et à la cohabitation avec les milieux et espèces naturels, les activités forestières et agricoles, le cadre de vie des habitants. La charte graphique s'appuiera sur la charte de la Destination Chartreuse.

BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestation cartographique	2 584,75 €	Département Isère contrat Parc (48%)	4 962,00 €
Contenus informatifs, maquette et mise en page nouvelle charte	1 899,00 €	Département Savoie contrat Parc (32%)	3 338,00 €
Impression façonnage livraison (3000 ex)	5 800,39 €	Recettes sur les ventes (20%)	1 984.14 €
TOTAL	10 284.14 €	TOTAL	10 284.14 €

NB. TVA à 5.5%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2024,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 02 MAI 2024

